



Stage syndical organisé par la section départementale de la FSU

Ouvert à toutes et tous

Les conditions de travail dans les différentes fonctions publiques

**Lundi 21 mars 2011
de 9h à 16h30 à Orthez**

Les conséquences les plus dramatiques de la dégradation des conditions de travail font régulièrement la une des médias.

Parallèlement, c'est au quotidien que les agents des différentes fonctions publiques font l'expérience de situations professionnelles de plus en plus intenable. Fusions de services, RGPP, RéATE, suppressions de postes ne sont pas que des «mots» ou des chiffres, leurs effets sont bien réels.

Souvent isolés, les personnels n'ont pas la possibilité ni le temps de partager et d'analyser les transformations et leurs causes. Il devient pourtant urgent de se donner les moyens d'inverser une tendance funeste qui casse les individus et brise les métiers.

A l'opposé de la logique patronale et gouvernementale qui tentent d'isoler davantage les personnels en réduisant le problème aux «risques psychosociaux» et de limiter la réponse à une prise en charge médicale individualisée, la FSU et ses syndicats proposent de construire des réponses collectives en s'appuyant sur les analyses des chercheurs et praticiens (médecins, sociologues, ergonomes...). Tous mettent en cause l'évolution actuelle de l'organisation du travail et des méthodes d'évaluation dans la fonction publique.

Il est urgent de faire du travail «réel» un objet non seulement d'analyse mais de revendications et de luttes.

Ce travail doit être fait pas nous tous.

L'objectif de ce stage est de mieux comprendre les tensions et les évolutions des métiers souvent sources de souffrances, de réfléchir aux résistances collectives pour une autre évolution de nos métiers.

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

RéATE : Réorganisation Administrative et Territoriale de l'Etat.

Intervenantes :

Marylène Cahouet,

membre de l'Institut de Recherches de la FSU (IRHESC)

Karine Chassaing,

chercheuse en ergonomie à l'université Victor-Segalen Bordeaux 2

Pour participer au stage vous devez :

- déposer une demande écrite d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement ou de service (modèle ci-dessous),
- envoyer votre inscription par mail à la FSU départementale (voir renseignements ci-dessous).

Modèle de demande de congé pour formation syndicale à déposer avant le 21 février

NOM..... Prénom.....

Grade ou fonction

Etablissement.....

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service.*

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 21 mars 2011 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Orthez.

Il est organisé par la section départementale des Pyrénées Atlantiques de la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....

Le.....

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'Etat"

Inscription au stage, par mail, à rv.moreau@laposte.net.

En précisant :

Nom :, prénom :

Adresse mail :.....

Numéro de téléphone :

Lieu et service d'exercice :

Syndicat de la FSU dont dépend votre champ professionnel :

Inscription au repas du midi : oui - non.